

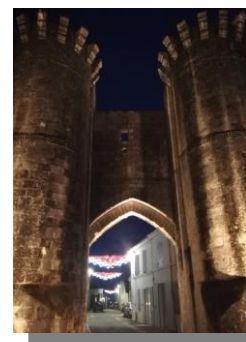


LE PETIT BOUTONNAIS

Bulletin municipal
Janvier 2021



VŒUX 2021



Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je veux vous exprimer en mon nom et en celui de l'ensemble du Conseil municipal, tous mes vœux de bonheur et de santé pour cette année 2021.



La COVID a profondément perturbé notre vie et nos habitudes. Notre commune a su, jusqu'à présent, faire face au gré d'importants efforts. Je pense tout particulièrement aux artisans, aux commerçants, aux professionnels qui n'ont pas pu exercer leur activité sur la totalité de l'année 2020. Notre maison de retraite «Les Jardins de Voltonia» a subi de plein fouet en fin d'automne cette pandémie avec un bilan final très satisfaisant en raison de la forte mobilisation de l'ensemble du personnel.

Jusqu'à maintenant, nos enfants ont pu suivre une scolarité normale, avec seulement comme désagréments l'application des mesures sanitaires et la première période de confinement. Pour avoir été à leur côté depuis le début, je tiens à souligner la forte implication des enseignants et du personnel des écoles.

Je n'oublie pas tous les bénévoles du monde associatif et culturel qui font de leur mieux pour appréhender cette période si difficile.

Habituellement, la cérémonie des vœux dans notre commune reste un moment incontournable de l'année. C'est l'occasion d'échanger et de profiter d'un moment de convivialité. Cette année, pour mes premiers vœux, j'aurais souhaité vous accueillir avec l'ensemble du conseil municipal pour vous parler de notre début de mandat et des perspectives à venir. Malheureusement, l'évolution de la pandémie ne permet pas de nous retrouver dans des conditions acceptables et sans risque.

Lors de cette nouvelle année, nous poursuivrons la mise en œuvre d'une action volontariste en faveur du développement économique de notre commune. Un projet de création d'une aire de camping-car est à l'étude et l'ouverture d'un camping sur le site de la Boutonne est également en réflexion.

J'en terminerai par un message d'optimisme en vous réitérant mes meilleurs vœux et en pensant que cette situation sanitaire va s'améliorer dans les prochains mois avec la vaccination.



**Le Maire,
Julien GOURRAUD**

.....
Mairie

22 Place de l'Hôtel de Ville
17380 TONNAY-BOUTONNE

Horaires

Lundi et mercredi : 9h-12h / 13h30-17h30
Mardi et Jeudi : 13h30-17h30
Vendredi : 9h-12 / 13h30-17h

05 46 33 20 11 - accueil@mairie-tonnayboutonne.fr

MISSION LOCALE AU SERVICE DES JEUNES



**Vous avez entre
16 et 25 ans
Prenez rendez-vous au
05 46 59 00 39**

**La Mission locale est un espace d'intervention
au service des jeunes de 16 à 25 ans.**

Elle aborde les questions relatives à l'emploi,
la formation, la mobilité, le logement, la
santé...

Chaque jeune accueilli à la Mission locale
peut bénéficier de réponses individualisées
pour :

- définir son objectif professionnel et les
étapes de sa réalisation,
- établir son projet de formation et
l'accomplir,
- pour accéder à l'emploi et s'y maintenir

Des **permanences** sont assurées en

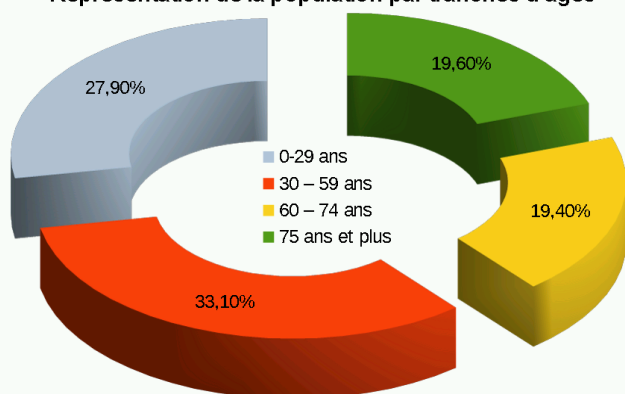
**Mairie de Tonnay-Boutonne de 14h à 17h
Sur rendez-vous uniquement, le jeudi :**

- ✚ 21 janvier
- ✚ 4 et 18 février
- ✚ 4 et 18 mars
- ✚ 1^{er}, 15 et 29 avril
- ✚ 27 mai
- ✚ 10 et 24 juin



ou bien à la Mission Locale de Saint-Jean-
d'Angély, 24 rue du Jeu-de-Billes
05 46 59 00 39 - Facebook@mission-locale-
bureau-information-jeunesse-de-la-saintonge

Représentation de la population par tranches d'âges



Direction publication : Julien GOURRAUD – Texte/Réalisation-impression : élus de Tonnay-Boutonne

Facebook@tonnayboutonne

Ne pas jeter sur la voie publique

SÈCHERESSE 2020



**Sollicitez la demande de
reconnaissance de l'état de
catastrophe naturelle**

Un arrêté de reconnaissance de l'état de
catastrophe naturelle **de la commune de
Tonnay-Boutonne** est nécessaire pour être
indemnisé par votre société d'assurance des
dommages subis par votre habitation dont vous
êtes propriétaire, **au titre de la sécheresse,
pour l'année 2020.**

C'est pourquoi, **la Commune invite les
Boutonnais concernés, à faire parvenir à la
mairie un courrier** sollicitant la reconnaissance
de l'état de catastrophe naturelle.

Un modèle de lettre est téléchargeable sur
facebook ou bien sur papier libre en précisant
votre adresse postale complète et n° de
téléphone,

➔ à envoyer par mail ou par voie postale.

Une commission interministérielle prononcera
sa décision par arrêté au Journal Officiel, *après
demande de la commune de Tonnay-Boutonne.*

Dès parution de la décision, vous serez informé
par la Mairie et vous disposerez d'un délai de 10
jours pour déposer un dossier de sinistre auprès
de votre compagnie d'assurance.

Renseignements : 05 46 33 62 86

RÉSULTAT D'ENQUÊTE RECENSEMENT POPULATION 2020

Population légale au 1^{er} janvier 2021

Commune de Tonnay-Boutonne
Population municipale : 1 161
Population comptée à part : 14
Population totale : 1 175



*La population municipale est utilisée à des fins statistiques ;
la population totale sert à l'application de dispositions
législatives. La population comptée à part peut comprendre
des étudiants majeurs ayant leur résidence familiale dans la
commune et résidant dans une autre commune du fait de
leurs études par exemple. Source : insee.fr*